

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE - RED., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103 tél réd (039) 3 10 88 tél adm et publ (039) 3 10 87 CCP 23 313. Lausanne: Saint-Pierre 1, tél (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4 tél (022) 32 42 40 CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr. 4.50, 3 mois Fr. 13.—, 6 mois Fr. 25.—, 1 an Fr. 50.— LE NUMÉRO 30 ct. Directeur: René Meylan Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt

POLITIQUE VAUDOISE

Tournant... Recul ou évolution?

Le scrutin pour l'élection complémentaire au Conseil d'Etat vaudois est virtuellement ouvert. Dans quelques jours (dans quelques heures, pourrions-nous écrire) nous connaissons qui, candidat de l'extrême-droite ou candidat de la gauche, sera le septième membre du Gouvernement vaudois.

TOURNANT...

Régulièrement, depuis 1958, le peuple vaudois a confirmé sa volonté d'associer valablement les socialistes aux responsabilités. Leur présence au gouvernement est reconnue indispensable à la solution des problèmes qui se posent en nombre et en importance à la communauté vaudoise. Cette présence reste un impératif politique pour l'avenir du Pays de Vaud et le mieux-être de sa population.

On admet qu'une limitation arbitraire de l'influence socialiste équivaldrait à un recul qui ne manquerait pas d'être durement (et injustement) ressenti par une bonne partie de la population. Un « temps d'arrêt » quant à la solution des problèmes de caractère

social serait (on doit le craindre) une conséquence logique d'un glissement à l'extrême-droite.

Oublierait-on, chez nous, que le Parti libéral était opposé au principe même de l'AVS, aux trois semaines de vacances, etc., etc.? La liste pourrait s'allonger!...

J'ajoute, et ça n'est pas négligeable, que la réalisation de l'équipement vaudois souhaité, auquel nous nous sentons tous associés, pourrait bien, en cas de recul socialiste, ne tenir qu'insuffisamment compte d'une répartition simplement équitable des charges financières inévitables.

RECUIL OU ÉVOLUTION? C'EST L'ALTERNATIVE!

Il s'agit bien, ce serait particulièrement grave de n'y point veiller, d'une prise de conscience de caractère politique.

Extrême-droite ou gauche?

Je souhaite que tous nos amis (quel que soit leur disponibilité dans le cours de ces jours déterminants, quel que soit aussi leur goût pour la propagande individuelle) accomplissent un indispen-

sable et nouvel effort.

Il s'agit de barrer la route aux nostalgiques d'un passé révolu, d'empêcher le retour dans notre canton d'une politique par trop servile d'intérêts égoïstes.

C'est affaire de conscience et de maturité politique.

A. BUSSEY,
président du Parti
socialiste vaudois

AVARIE À LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE LUCENS

La population ne court aucun danger d'irradiation

Un incident s'est produit mardi soir dans le réacteur de la centrale nucléaire expérimentale de Lucens. Les systèmes de sécurité ont immédiatement arrêté l'installation, ce qui n'a toutefois pas empêché qu'une petite quantité de produit radioactif s'est échappée dans les cavernes. Les organes de sécurité compétents ont été alertés et ont envoyé immédiatement des spécialistes sur les lieux. Les alentours de l'installation sont régulièrement contrôlés par un groupe du service d'alarme de la Commission fédérale pour la radio-activité. Les résultats des mesures indiquent qu'il n'existe aucun danger pour la population. Le chef de la section pour la sécurité des installations atomiques et un membre de la Commission fédérale pour la sécurité des installations atomiques se sont également rendus à Lucens afin de prévoir et de faire exécuter, d'entente avec la direction de l'exploitation, les interventions qui s'imposent.

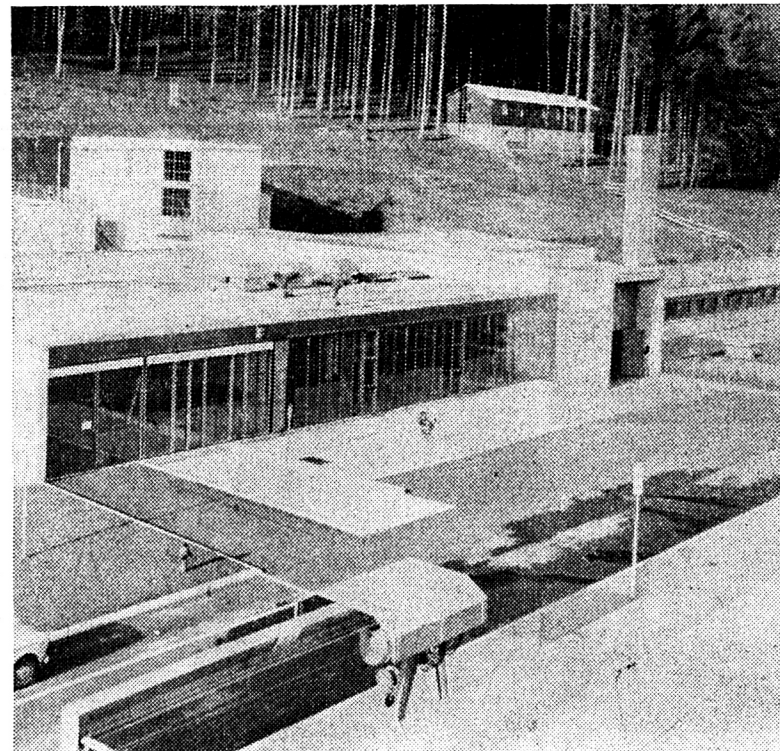
L'étendue des dégâts matériels et leur origine n'ont pas encore pu être déterminés, du fait que la caverne du réacteur n'est pas encore accessible. Aucun membre de l'exploitation n'a été blessé ou mis en danger dans sa santé par cet incident. Le public sera informé en temps utile des résultats de l'enquête qui est en cours.

Pas de danger

Le professeur Hochstrasser, délégué du Conseil fédéral aux questions atomiques, et son adjoint, le professeur Claude Zangger, ont renseigné la presse sur l'incident. M. Zangger, qui revenait à l'instant de Lucens, a pu apporter des précisions rassurantes: « la radio-activité mesurée mercredi après midi, est étonnamment faible », a-t-il dit.

C'est mardi à 17 h. 30 que l'incident s'est produit. Le matin à 4 h., le réacteur avait été mis en état « critique » et on se proposait de le porter à sa pleine puissance, de 30 mégawatts. Au moment de l'incident, la puissance était d'environ 12 mégawatts. Soudain, le personnel a constaté une agitation des indicateurs, tandis que les signaux acoustiques d'alerte retentissaient. Le réacteur s'est automatiquement arrêté. La pression dans le circuit primaire est brusquement tombée, ce qui permet de penser qu'il y a eu rupture de ce circuit. La ventilation s'est arrêtée et la caverne a été complètement fermée. Le plan d'urgence a aussitôt été appliqué, avec une parfaite discipline. Tout le personnel a été rappelé sur les lieux, tandis qu'on avisait la Commission fédérale de surveillance de la radio-activité. Immédiatement des échan-

« Les risques du métier » paraît-il...



La centrale nucléaire de Lucens (notre photo: une partie des constructions extérieures) est de type expérimental. Elle a été conçue non pour produire de l'électricité, mais pour éprouver des techniques nouvelles et pour former du personnel. Propriété de la Société nationale pour l'encouragement de la technique atomique industrielle, exploitée depuis le mois de mai 1968 par la S.A. Energie Ouest-Suisse, la centrale a fonctionné le 9 septembre 1968 pour la première fois dans les conditions prévues.



« DANS LES NORMES »

Le professeur Hochstrasser a tenu à ramener cet incident à ses justes proportions. On peut dire qu'il ne dépasse pas les normes prévisibles, car une centrale expérimentale implique un certain risque. La radio-activité mesurée aux alentours correspond à peu près à celle qui règne normalement au Jungfrauoch.

On tirera certainement des leçons de cet incident. Toutefois, rien ne donne à penser qu'un tel danger existera dans les deux centrales atomiques en construction en Suisse: celle de Beznau et celle de Mühleberg, où l'on installera des réacteurs d'un type qui a fait ses preuves. Ils seront abrités par des enveloppes d'acier qui assurent une protection aussi efficace que la caverne de Lucens.

Il est certain en revanche que le plan de travail de la centrale devra être modifié. Les engagements financiers que cela implique seront en principe supportés par la SNA (Société nationale pour la technique atomique industrielle). Actuellement, il est impossible de dire ce qui s'est passé. Une défaillance humaine paraît exclue. Les hypothèses prudemment avancées concernent la rupture d'un circuit ou la combustion anormale d'un élément. Mais avant l'incident, aucun indice n'avait donné l'alerte, et tout semblait parfaitement fonctionner.

Il est impossible aussi de préciser la durée de la paralysie de la centrale: des semaines en étant optimiste, voire deux, trois ou quatre mois, estimation faite sous toutes réserves.

Procès des sorciers: Rapport du médecin

Le Dr Luedin, directeur adjoint de l'Institut médico-légal de l'Université de Bâle, a présenté mercredi matin son expertise sur les causes de la mort de Bernadette Hasler. La jeune fille est décédée d'une embolie pulmonaire graisseuse, provoquée par de nombreuses blessures qui doivent être considérées comme la cause de sa mort.

L'embolie graisseuse est provoquée par la présence de fines gouttelettes de graisse dans le système sanguin, ce qui arrive lorsque les tissus graisseux sont détruits, ou lors de fractures. Un examen aux rayons X a permis de constater que les coups donnés à la victime n'avaient causé aucune fracture. Mais le danger d'embolie graisseuse est particulièrement important lors de flagellation et c'est ce qui devait conduire la jeune fille à la mort dans la nuit du 16 mai 1966, et cela d'autant plus rapidement qu'elle avait perdu beaucoup de sang. Le Dr Luedin a également présenté au tribunal des diapositives en couleurs du corps supplicié de Bernadette Hasler. Cependant, il ne voulait pas provoquer de sensation, aussi l'écran n'a-t-il pu être vu que par le tribunal, une toile noire recouvrant la face tournée vers le public. Le président a menacé d'évacuer les tribunes si le public tentait malgré tout de voir ces photographies. Répondant à une question du procu-

reur, l'expert a affirmé que si Bernadette avait été couchée sitôt après son supplice, l'embolie aurait pu être évitée sur le moment. Mais, de toute façon, les blessures avaient provoqué un mal irréparable. D'autre part, le Dr Luedin a clairement établi que la jeune fille était encore vierge, ce qui prouve bien que les péchés multiples qu'elle a vautés dans ses confessions n'étaient qu'imaginaires.

Au cours de l'exposé de l'expert, les accusés, à l'exception d'Emilio Bettio, ont regardé fixement les projections, sans un seul mouvement. Une graphologue de Bâle se présente ensuite à la barre afin d'exposer les résultats des examens graphologiques des deux principaux accusés et de leur victime. Ses conclusions rejoignent pratiquement celles du professeur Binder. Selon elle, Bernadette Hasler était une jeune fille sensible et gaie, d'une intelligence moyenne. Elle réagissait d'une manière enfantine aux événements, et avait le désir de se sentir protégée par son entourage. Enfin la graphologue affirme que le contenu de ses confessions ne doit en aucun cas être pris au sérieux.

A l'issue de l'audience de mercredi matin, divers procès-verbaux de l'interrogatoire de sœur Stella ont été lus. Il en ressort que celle-ci s'écarte enfin du « saint couple » et qu'elle a toujours eu peur de Magdalena Kohler.

Cela s'est passé dans notre pays

■ L'INITIATIVE FISCALE lancée il y a trois mois par le POP vaudois a recueilli au 21 janvier, terme fixé par la loi, 20 080 signatures qui ont été déposées pour vérification. Le minimum légal est de 12 000. Cette initiative se propose de lutter contre les effets de la progression à froid en revisant le barème de l'impôt dans le sens d'un allègement des petits et moyens revenus jusqu'à 25 000 fr. environ et en indexant désormais ce barème à l'augmentation du coût de la vie. D'autre part, elle augmente les déductions pour charges de famille et frais médicaux, et allège l'imposition du gain de la femme mariée,

en particulier pour les ménages à ressources modestes. L'initiative prévoit en compensation, afin de ne pas diminuer les ressources de l'Etat, un accroissement de l'impôt sur le bénéfice net et le capital des sociétés par actions et le rétablissement de l'impôt sur la fortune à son taux d'avant 1964, avec exonération jusqu'à 30 000 fr. de fortune nette au lieu de 20 000 fr.

■ PRODUITS NOCIFS PERDUS hier à Berne par la pharmacie d'armée. Il s'agit de tubes de comprimés employés comme désinfectant.

■ GROS VOL DE PIERRES PRÉCIEUSES à Genève: se rendant à un rendez-vous donné par téléphone par un « important client », un diamantaire a été victime d'un guet-apens, battu, et ses deux agresseurs lui ont dérobé sa serviette contenant des pierres d'une valeur de 250 000 fr. Blessé à la tête, la victime a été hospitalisée.

■ PLUS DE CENSURE bientôt pour les cinémas soleurois. Une motion a été acceptée au Grand Conseil qui demande sa suppression. Mais le projet de loi qui va être élaboré tiendra compte de la protection de la jeunesse.

La séance du Conseil fédéral:

- Affaire Buehrle
- Indemnité annuelle aux conseillers nationaux

Le Conseil fédéral a décidé de désigner prochainement les membres de la commission d'experts chargée d'étudier sous tous ses aspects le problème de l'exportation d'armes. C'est ce qu'a fait savoir le chancelier Huber à l'issue de la séance hebdomadaire de l'exécutif. En revanche, aucune décision n'a encore été prise au sujet de l'affaire Buehrle. Ayant reçu le rapport du procureur général, le Conseil fédéral doit décider si l'instruction est confiée à un juge fédéral ou si la cause est transmise aux autorités du canton de Zurich.

En début de séance, le Conseil fédéral s'est fait renseigner sur l'incident technique survenu à la centrale nucléaire de Lucens, incident qui, a tenu à souligner M. Huber, ne met pas en

danger la population. La loi sur les indemnités versées aux conseillers nationaux a été mise en vigueur. Principale innovation: les conseillers nationaux toucheront désormais un fixe annuel de 3000 fr., en plus de leurs « jetons de présence ».

Un message sur la rénovation du Palais fédéral a été approuvé. Il s'agit d'une rénovation surtout technique: climatisation, installation électrique, etc. Coût: environ deux millions de francs.

Comme l'a fait savoir le chancelier Huber, le Conseil fédéral n'est pas encore en mesure de désigner le nouveau secrétaire général de l'Assemblée fédérale. Il attend, pour se prononcer, les propositions des présidents des deux conseils.

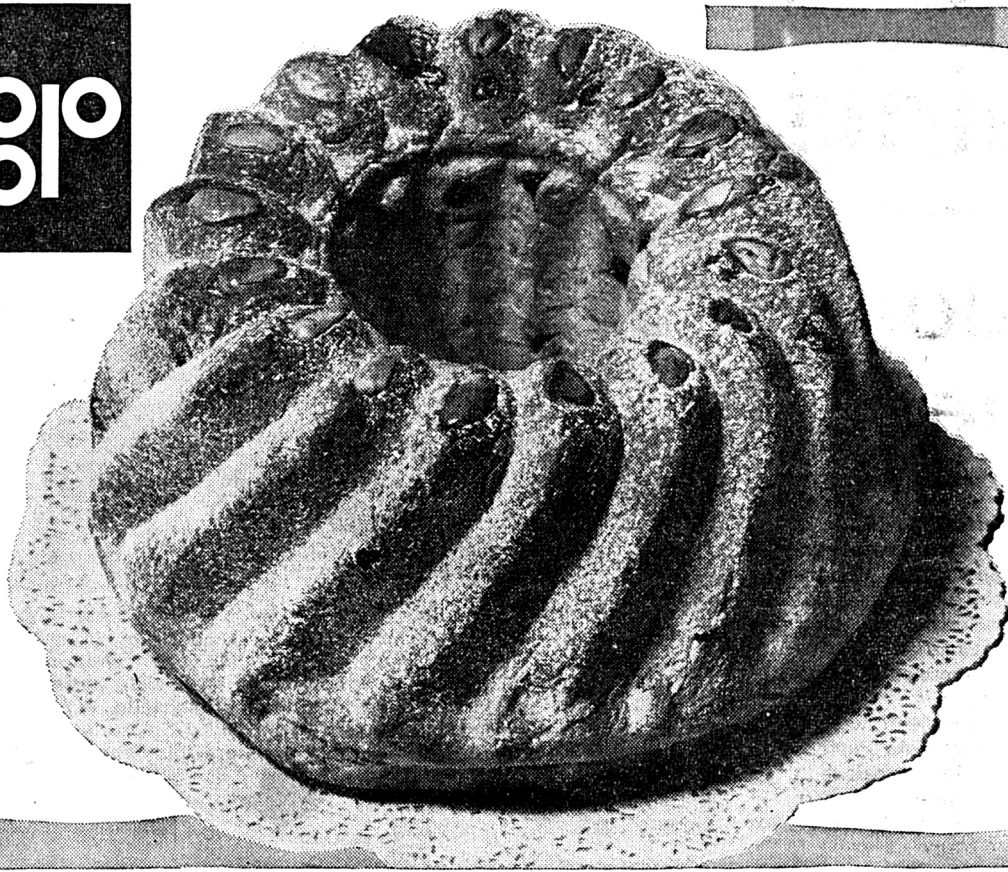
La Chaux-de-Fonds

MAISON DU PEUPLE
La Chaux-de-Fonds

Vendredi 24 janvier 1969
à 20 h. 15

**Traditionnel grand match au loto
des invalides**
DEUX CARTONS
Section de La Chaux-de-Fonds

1 tour gratuit
Abonnements à 10 et 6 fr.
Les personnes achetant
2 cartes en reçoivent
une gratuitement



SAMEDI

GOUGELHOPF

fourré noisettes et raisins
une gourmandise !

AU PRIX EXCEPTIONNEL

de

1.60

seulement

Avec timbres Coop

TIMBRES COOP pour tous vos achats dans nos magasins!...



Une nouvelle spécialité au moka !

Tourte mocador 3.—



Saucisse du Jura 2.—

250 gr.



Lard fumé en plaque

6.50 le kg.



Pommes golden

3 kg. pour **3.50** seulement



Œufs importés

6 pièces **1.05**



Une nouveauté Coop ! Un produit du soleil !

MARGARINE COOP SONINA

— 10 % beurre 250 gr. 1.—
— tournesol 250 gr. —.90

ETAT CIVIL DU LOCLE

20 janvier 1969

Naissance

Briot Christine, fille de Denis-Michel-Auguste, boucher, et de Janine-Georgette née Chenevard.

Marriage

Cupillard Christian-Laurent-Michel, mécanicien outilleur, et Schafer Ghislaine.

Promesse de mariage

Ioseffini Gio-Batta, maçon, et Venier Rita-Stafania.

21 janvier 1969

Naissance

Gasperin Kelly-Barbara, fille de Gianfranco, menuisier et de Gisella-Antonia, née Possamai.

Promesse de mariage

Locatelli Luigi-Massimo, décolleteur et Andrey Micheline.

Le Comité de la société de chant La Pensée a le pénible devoir d'informer ses membres et amis du décès de

MONSIEUR

Emile CHÉDEL

Membre honoraire et ancien président

Nous garderons un bon souvenir de cet ancien chanteur et ami.

ETAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

20 janvier 1969

Naissance

Poupet Florence-Marie-Béatrice, fille de Joseph-Alcide-Marie-Gustave-Célestin, instituteur, et d'Annick-Marie-Louise née Fortuné.

Promesses de mariage

Liaske Max-Hermann-Frank, orfèvre, et Weyermann Cécilia-Hulda.

Marriage

Pipoz Georges-Raymond, technicien, et Gabus Marinette.

Décès

Ducommun-dit-Boudry Fritz-Alfred, né le 15 octobre 1885, horloger, veuf de Marie-Julie-Berthe née Salomon. Domicile: Combettes 17.

POMPES FUNEBRES Tél. (039) 5 45 64

ARNOLD WÄLTI

LA CHAUX-DE-FONDS
Epargne 20 Jour et nuit

Cercueils — Formalités — Transports
Prix modérés



Grand choix de fleurs

Gerbes

Plantes

Couronnes

SERRE 81
Tél. (039) 2 12 31

SKI NOCTURNE

Tous les mardis, mercredis, jeudis et vendredis soir, dès 19 h. 30 vous trouverez non seulement la «piste de la Bosse», mais également une nouvelle piste pour débutants, généreusement illuminées. A l'hôtel sont servis les «plats sur assiette» dès 2 fr. 50. Nouvelle direction.



HOTEL TETE-DE-RAN

Articles hyg.

première qualité,
12 pièces Fr. 4.50;
24 pièces Fr. 8.—;
lubrifié, 12 pièces
Fr. 6.50; 24 pièces
Fr. 11.50.
Exp. discrète.
Remb. seul sur
demande.
CCP 30 - 18 546.
F. WIDMER, case 54,
Grand-Rue, 8,
5000 BERNE 8.



SI VOUS DESIREZ
ÉCONOMISER !
PROFITEZ DES

FORMIDABLES
SOLDES

de tapis
et de tours de lits
comme
encore jamais vus

autorisés par la Préfecture
du 15 janvier au 3 février

Meubles Métropole

Avenue Léopold-Robert 100
LA CHAUX-DE-FONDS
Tél. (039) 3 43 65

CHOIX SENSATIONNEL

Voyez notre devanture spéciale

ECOLES PRIMAIRES
DELÉMONT

**INSCRIPTION
des élèves de
première année**

En application de la loi sur l'Ecole primaire, la fréquentation de l'école est obligatoire dès le 1er avril 1969 pour tous les enfants nés en 1962. Toutefois, à la demande des parents, les enfants nés du 1er janvier 1963 au 31 mars 1963, peuvent aussi être admis à l'école dès le printemps prochain.

Les inscriptions des nouveaux élèves seront reçues le

lundi 27 janvier 1969, à la salle de gymnastique du Château

Garçons: à 14 h. 15

Filles: à 14 h. 45.

Pièce à produire: livret de famille.

La Commission
des Ecoles primaires.

Faites lire votre journal

Patinoire des Mélèzes

HC La Chaux-de-Fonds
Champion suisse

Tour final

LANGNAU

Samedi 25 janvier
à 20 h. 30

PRIX DES ENTREES
Adultes, Fr. 5.—; étudiants et militaires, Fr. 3.50;
enfants, Fr. 1.50; supplément tribunes, Fr. 2.—.
LOCATION, Grisel tabacs, L.-Robert 12; Graf tabacs,
Serre 81; Sandoz tabacs. Forges: buvette de la pa-
tinoire.

Pour respecter la volonté populaire, les autorités chargent périodiquement des experts d'étudier l'organisation administrative et de présenter, le cas échéant, des propositions de réorganisation. En 1965, après avoir pris connaissance de quelques postulats du Parlement, le Conseil fédéral a désigné quatre experts pour analyser son organisation et ses méthodes de travail. Avec l'aide de trois collaborateurs choisis dans l'administration fédérale, ces experts : MM. Otto Hongler, directeur de la centrale pour les questions d'organisation de l'administration fédérale (président), Kurt Eichenberger, professeur ordinaire de droit public et de droit administratif à l'Université de Bâle, Henri Zwahlen, professeur ordinaire de droit administratif à l'Université de Lausanne et Félix Weber, à l'époque vice-chancelier de la Confédération, ont conclu leur travail par le dépôt d'un rapport sur les améliorations à apporter à la conduite des affaires gouvernementales et de l'administration par le Conseil fédéral. Ce document, publié en français et en allemand, en 1967, a été beaucoup commenté à l'époque. Il nous paraît intéressant de reproduire le chapitre qui expose une partie des problèmes que pose la réalisation de réformes dans une administration ayant un long passé. Nous sommes persuadés que les mêmes problèmes se posent dans les cantons et les communes. C'est ce qui fait la valeur de ces réflexions.

Réforme administrative

Conditions générales dont dépend la réalisation des réformes

Points de départ de la méthode

1. Transformer et non construire entièrement à neuf

Tout dialogue sérieux au sujet de réformes doit partir de la constatation que l'Etat suisse est une réalité en fait et en droit, qu'il est dans l'ensemble capable de fonctionner (ce qui ne peut guère être contesté) et qu'on ne réclame pas un ordre radicalement nouveau sur le plan politique. Même ceux qui demandent la révision totale de la Constitution fédérale tiennent la structure traditionnelle de l'Etat pour digne d'être conservée. Nul n'appelle de ses vœux des changements révolutionnaires. Il est donc permis de dire que personne ne réclame un Etat entièrement nouveau. On ne demande pas même une organisation fondamentalement nouvelle des autorités (par exemple, une démocratie présidentielle ou un système de gouvernement parlementaire) ou un mode foncièrement différent de formation de la volonté (par exemple, par la suppression du référendum ou par l'adoption de formes corporatives). Dans le peuple et chez les autorités, dans l'opinion publique comme dans les milieux de la science, on compte que les bases de l'ordre public et des institutions publiques d'aujourd'hui seront assez solides pour répondre aux exigences du présent et de l'avenir immédiat et pour surmonter les difficultés. Cela ne signifie aucunement une attente béate. Cela veut dire que tous les efforts entrepris pour réformer les institutions tendent pratiquement à transformer et non pas à repartir à zéro. Cette situation initiale représentée à la fois une difficulté supplémentaire et une facilité. Il importe de respecter ce qui existe, de ne pas le supprimer sans nécessité absolue, mais de l'accorder aux conditions nouvelles. Les innovations doivent s'harmoniser avec ce qui existe déjà. Il n'est pas possible, comme cela serait concevable pour des mesures de pure organisation, de procéder en s'en tenant strictement aux règles de la rationalité et de reconstruire en sacrifiant tout à la technique de l'organisation du travail. C'est la raison pour laquelle c'est peine perdue que de vouloir établir des projets abstraits d'organisation s'il est d'emblée certain que les nouvelles constructions ne pourront reposer sur les fondements traditionnels à maintenir.

2. Rationalité et légitimité de l'organisation

A ce qui précède s'ajoute un autre élément encore. L'organisation des autorités supérieures de l'Etat — sensiblement moins souple que les organismes de l'économie privée — ne peut pas être aménagée d'une façon tout à fait judicieuse selon les seuls critères de rationalité parce qu'elle doit toujours être acceptée par le peuple. Or, pour le public, l'organisation rationnelle des autorités, en fonction du but à atteindre, n'est pas la seule chose qui compte. L'Etat doit répondre à des considérations beaucoup moins simples. La structure des autorités supérieures doit satisfaire à des conditions spécifiques de légitimité qui sont liées non seulement à l'efficacité de l'institution, mais aussi au fait que l'opinion publique l'accepte comme juste et légitime et admet son activité. Même à notre époque, qui s'intéresse à tout ce qui représente une organisation efficace, cette adhésion dont découle la légitimité n'est pas assurée du simple fait de l'opportunité de l'organisation. Il faut encore des justifications diverses, qui sont aussi nécessaires pour qu'une Constitution apparaisse comme juste.

mité n'est pas assurée du simple fait de l'opportunité de l'organisation. Il faut encore des justifications diverses, qui sont aussi nécessaires pour qu'une Constitution apparaisse comme juste.

3. L'organisation en mouvement

Il a déjà été dit que des organisations « vivantes », qui doivent remplir des tâches complexes, se trouvent en perpétuel mouvement ou, du moins, peuvent l'être. Cette remarque vaut aussi pour le pouvoir exécutif de la Confédération. Dans le cadre d'une réglementation dont les termes ont peu changé, l'administration fédérale s'adapte sans cesse à de nouvelles tâches, à de nouvelles situations quant aux personnes et quant aux faits, aux possibilités financières de l'heure ainsi qu'à de nouvelles conceptions en matière d'organisation. Considérée de près, l'organisation de l'exécutif est toujours en mouvement. Lorsque des réformes sont demandées, on comprend ordinairement par là d'importantes innovations à réaliser d'un coup, qui se traduisent de toute évidence par une modification du droit. De telles réformes se révèlent particulièrement opportunes lorsque les adaptations réalisées précédemment par de simples retouches ont pour conséquence une situation confuse, des contradictions, des lourdeurs et d'autres désavantages de cette nature. Il faut cependant ne jamais perdre de vue qu'en matière d'organisation une stabilisation ne peut ordinairement être obtenue que de manière relative. Les espoirs d'arriver à instaurer, grâce à des réformes, un état parfait et à le maintenir longtemps, jusque dans ses détails, sont des espoirs vains et peu réalistes. C'est particulièrement vrai pour les structures de l'Etat qui sont soumises à la forte pression des transformations que subissent l'activité des pouvoirs publics et la société.

Il ressort de ce qui précède que les règles à fixer aujourd'hui et demain devront, elles aussi, être suffisamment souples pour permettre de procéder aux adaptations nécessaires au fur et à mesure des besoins.

Organisation et facteur humain

1. Le juste rapport entre eux

Dès qu'il est question de réformes, les opinions oscillent facilement entre une extrême, qui consiste à tout attendre des institutions et des modes de faire établis, et l'autre extrême, qui est de « tout attendre de l'homme ». Ces deux conceptions extrêmes ne sauraient se soutenir. Ceux qui voient les choses du dehors ont peut-être tendance à surestimer la valeur de ce qui est institutionnalisé ; en revanche, ceux qui font partie de l'organisation sont portés à minimiser ce facteur. Il est exact qu'une organisation parfaite est vouée à l'échec quand les exécutants ne sont pas à la hauteur de leur tâche, et que des organisations défectueuses peuvent obtenir des succès lorsque les gestionnaires sont des gens de valeur. Mais il est également certain que des organisations déficientes peuvent empêcher des personnes capables de donner la mesure de leurs aptitudes, gaspiller des forces et compromettre de bons résultats. C'est pourquoi il faut que les efforts entrepris en matière d'organisation respectent le postulat suivant : il importe de déterminer et de mettre sur pied les institutions et les modes de

procéder qui permettent aux exécutants de donner le meilleur d'eux-mêmes, qui favorise leur épanouissement tout en tempérant les abus, et qui atténue les effets des faiblesses humaines. Cela conduit à des structures qui se situent à mi-chemin entre une liberté incontrôlée des gestionnaires et une réglementation rigide des attributions et des modes de procéder. Une organisation constitue toujours un équilibre à maintenir par d'heureuses combinaisons et se trouve donc exposée au jeu de facteurs agissant en sens contraire.

2. Institutions et volonté humaine

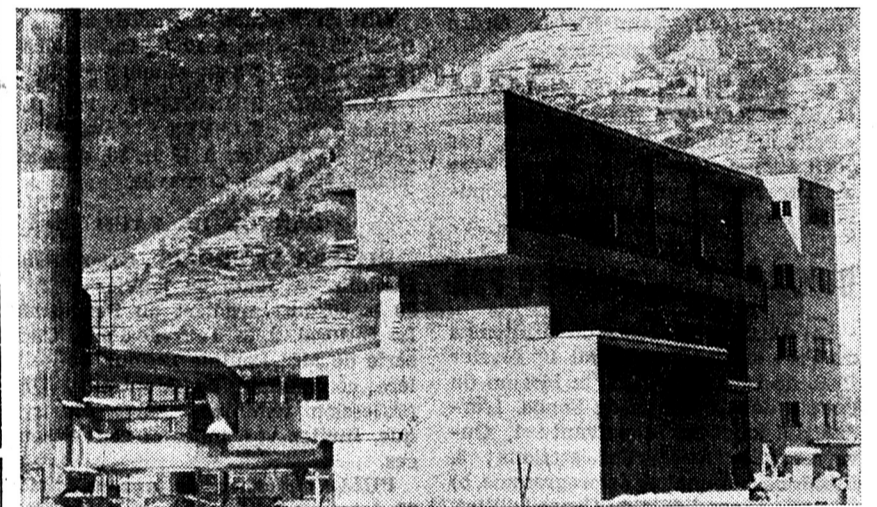
Une organisation reste lettre morte lorsqu'elle n'est pas vivifiée par une ferme volonté de réalisation. C'est là une ancienne contestation qui se confirme toujours à nouveau. Une organisation ne se réalise pas d'elle-même. Cette remarque s'applique tout spécialement aux réformes qu'il est aujourd'hui possible d'apporter à l'organisation de l'exécutif dans sa fonction dirigeante. L'efficacité des modifications à proposer dépendra presque toujours de la volonté des gestionnaires.

3. Prise en considération des gestionnaires actuels

On entend souvent déclarer qu'il convient de ne pas prendre en considération les personnes en place lorsqu'il s'agit de revoir une organisation et qu'il faut s'occuper uniquement des institutions et des procédés « en tant que tels ». Cela prête à confusion de trois façons. Tout d'abord, les structures de l'organisation doivent être, comme on l'a vu, établies selon les possibilités et les particularités de l'homme. En second lieu, les représentations que l'on se fait des organismes et de leurs prestations —

avant comme après la réforme — sont toujours influencées par les idées des gestionnaires du moment. Conséquemment ou non, ceux-ci inspirent donc de manière marquée les idées, qu'elles soient positives ou négatives. Il faut enfin considérer que lorsque des propositions d'organisations conduisent dans l'abstrait à certaines conclusions, les réalisations ne sauraient — sauf en de rares exceptions — faire abstraction des personnes disponibles. On ne peut pas complètement ignorer le facteur personnel. Cela signifie que les institutions et les modes de procéder conçus abstraitement doivent subir des restrictions et des modifications. Mais cela signifie aussi qu'il importe de faire preuve d'une prudence toute spéciale lorsqu'il s'agit de repousser des postes de fonctionnaires supérieurs. En raison de la stabilité de l'emploi que garantit le statut des fonctionnaires, les erreurs commises dans les nominations ont pour longtemps des répercussions fâcheuses et novices dans les administrations publiques.

Fruit d'une collaboration intercommunale au Tessin



Prochainement, une nouvelle installation d'incinération d'ordures ménagères sera inaugurée à Magadino (Tessin) pour la région de Locarno. Les frais de construction de l'installation, à laquelle douze autres communes sont jointes, s'élèvent à environ 5 millions de francs.

La fin de la surveillance des loyers s'identifie à celle de la surveillance des profits

Enquête de novembre 1968 sur les loyers de l'OFIAMT

Depuis le mois de mai 1966 les loyers des anciens logements se sont élevés de 18,9% et ceux des appartements des différentes périodes de construction de 19,5% comme le signale l'OFIAMT dans la « Vie économique » de décembre 1968.

Ces chiffres reflètent l'évolution nationale des loyers ; la progression locale s'en écarte dans une très large mesure. C'est ainsi que les loyers des immeubles anciens ne se sont élevés que de 4,5% à Bellinzone ces deux dernières années alors que la hausse s'établit à 31,5% à Lausanne durant la même période.

Ces différences, l'OFIAMT les explique par le fait que le passage du contrôle à la surveillance des loyers ne s'est pas faite en même temps dans les diverses localités.

Dans le système capitaliste de l'offre et de la demande, la suppression du contrôle des loyers intervenant à un moment où l'offre demeure insuffisante ne pouvait avoir comme résultat qu'une hausse massive des loyers, qu'une augmentation scandaleuse des profits. Les résultats de l'enquête de l'OFIAMT le démontrent si la preuve était encore à faire.

La demande de logements, non seulement stable, incompressible à moins

d'une régression démographique, mais en progression constante amène inévitablement dans un marché libre ou seulement surveillé la possibilité pour les propriétaires de profiter de leur position de force. La concurrence ne joue pas ; bien au contraire les milieux immobiliers s'associent alors pour bénéficier au maximum de leur avantage. Le logement ancien, d'un confort souvent bien inférieur au logement neuf se loue au-delà de sa vraie valeur.

Citons encore la hausse de loyers intervenue au cours de ces deux ans, de 16,6% à Bienne, de 20,8% à La Chaux-de-Fonds, de 31,4% à Genève, de 9,8% au Locle, de 6,3% à Porrentruy, de 14,1% à Saint-Imier, de 12,2% à Sion et de 17,6 à Vevey.

Augmentation massive donc des loyers des anciens logements mais relèvement aussi des loyers des logements récents ou mis maintenant à disposition. En effet, si les chiffres sont inquiétants pour les anciens loyers, ils ne le sont pas moins pour les nouveaux. En moyenne générale, l'augmentation de 18,9% pour les anciens loyers de 1966 à 1968 se situe à 19,5% pour l'ensemble des logements. La cause doit en être recherchée dans le niveau toujours plus

ÉNERGIE

L'ÈRE NUCLÉAIRE ARRIVE...

A l'heure actuelle, notre pays compte trois centrales nucléaires de grande puissance en construction, Beznau I, Muhleberg et Beznau II. Celles-ci seront mises en service successivement jusqu'en 1972 (Beznau I cette année encore) et leur productivité sera de l'ordre de 7 milliards de kWh., ce qui correspond au triple de la productivité des centrales hydrauliques que l'on construit aujourd'hui. Les centrales nucléaires une fois en exploitation, notre pays se trouvera, en Europe, dans le peloton de tête en ce qui concerne la productivité nucléaire par habitant. Une analyse de cette productivité fait apparaître une puissance de 1 000 000 kW., alors que la charge de pointe du réseau suisse ascende à 4 200 000 kW. environ à ce jour. Les centrales nucléaires fournissent de l'énergie dite de ruban et couvriront donc une partie de la charge de base, alors que les centrales hydrauliques continueront à couvrir les pointes de charge.

...L'ÈRE HYDRAULIQUE PREND FIN

L'ère de la mise en valeur de nos forces hydrauliques prendra fin dans quelques années, pour des raisons économiques. Il y a une année, 19 centrales avec une productivité d'un peu plus de 2 milliards de kWh. étaient en chantier. Seul l'ouvrage à accumulation international à grande envergure d'Emosson fut décidé. Certains autres projets furent déjà très avancés, mais leur réalisation a été abandonnée entre-temps. Dans les années à venir, on se contentera d'agrandir ou de moderniser des centrales existantes. Toutes les forces hydrauliques rentables une fois équipées, la productivité annuelle moyenne atteindra 30 milliards de kWh. environ, soit en chiffre rond 5 milliards de moins que ce que l'on pensait pouvoir économiquement tirer des forces hydrauliques suisses, il y a quelques années. Les centrales nucléaires fourniront plus que cette différence.

CHRONIQUE VAUDOISE

LE RENDEZ-VOUS DES 25 ET 26 JANVIER

On nous écrit:

L'élection complémentaire des 25 et 26 janvier prochains ne doit pas laisser indifférents les électeurs et les électrices du canton de Vaud. Il faut se pénétrer de l'idée que la lutte sera très serrée et qu'il faut absolument tout tenter pour occuper le siège de conseiller d'Etat convoité par le Parti libéral.

A ce propos, il n'est pas inutile de se rappeler que la carte civique — ce petit bout de carton — est une force qui, si elle est utilisée à bon escient, permet de modifier des majorités gouvernementales et d'orienter ainsi la politique cantonale. Cette carte civique est un attribut du citoyen libre habitant un pays libre; souvenons-nous que, chaque jour, en divers points du globe terrestre, des hommes meurent en essayant de faire triompher cette démocratie à laquelle nous sommes si attachés. Dans ces pays, l'opposition est muselée et languit au fond des geôles de l'Etat, les cartes civiques sont fantaisistes et, bien souvent, les élections sont « truquées ».

L'enjeu de cette élection complémentaire est donc très important, puisque le Parti libéral, représentant 13 % des suffrages dernièrement exprimés, conteste le siège du Parti socialiste qui représente, lui, 26 % des suffrages dans notre canton.

Il faudra donc se dérangeant pour aller voter en cette fin de semaine, chacun de nous, à la place qui lui est dévolue, doit essayer de lutter contre l'abstentionnisme en faisant voter ses proches et ses collègues de travail. Il est bon de se pénétrer de l'idée que celui qui s'abstient de voter perdra ensuite le droit à la critique.

Il est impensable que le siège de conseiller d'Etat laissé vacant par notre camarade René Villard ne revienne pas à notre camarade Pierre Aubert. Le Conseil d'Etat vaudois compte déjà en la personne de M. Ravussin un agriculteur et j'estime que c'est suffisant, au vu et à l'étude des suffrages exprimés lors des dernières votations. En effet, la présence

de deux socialistes au Conseil d'Etat a été reconnue par les partis radical et PAI et, à deux reprises en dix ans, les électeurs ont remis à sa juste place le Parti libéral dont l'appétit en conseillers d'Etat était démesuré. Aujourd'hui, ce parti, qui récolte 13 % des suffrages, veut ravir un siège au Parti socialiste qui groupe lui, 26 % des suffrages.

Ces velléités de vouloir confiner à la « gauche » un rôle d'observateur au Gouvernement cantonal doivent nous inciter à aller voter en masse pour Pierre Aubert, afin de barrer la route à la droite réactionnaire qui n'a rien appris des derniers événements dans le monde, et qui ne veut pas comprendre que la **hideuse politique de « petits bourgeois à gran-papa »** est **décidément révolue.**

Sans la présence de Pierre Aubert au Conseil d'Etat, il faut savoir qu'aucune politique constructive ne sera possible et avantageuse pour les masses laborieuses. Nous venons de débiter dans la réalisation d'un plan d'investissement d'une durée de 20 ans qui comprendra l'agrandissement du complexe hospitalier, la réalisation d'une cité universitaire, l'aménagement du territoire et du réseau routier. Ajoutons à cela, la phase définitive de la réalisation de la démocratisation des études, une augmentation de l'aide complémentaire à la vieillesse, ainsi que la mise en chantier immédiate d'une étude débouchant sur une assurance maladie digne de ce nom. Chacun sait que dans notre canton l'attitude intransigeante de certains médecins a conduit à une augmentation des cotisations de maladie, si élevée, que l'on en arrive à cette constatation aberrante que la maladie est devenue un luxe.

Une solution est à trouver également au lancinant problème de la continuelle augmentation du prix des loyers pour les gagne-petit, augmentation qui larve et rend illusoire, mois après mois, les ajustements de salaires et de rentes.

La réalisation d'un tel programme ne sera vraiment possible que par un

Conseil d'Etat à participation socialiste, car, pour en assurer le financement, il faudra, à brève échéance, modifier la loi fiscale cantonale; et quoi qu'en pensent certains milieux bien nantis, spécialement parmi les libéraux, la charge fiscale doit être répartie aussi équitablement que possible sur toutes les épaules des contribuables.

La progression « à froid » se fait sentir d'une manière inéquitable chez les salariés, ouvriers et fonctionnaires, c'est-à-dire chez ceux qui sont titulaires d'un certificat de salaire et, sans trop attendre, il faudra en corriger les effets néfastes, car il n'y a que trop longtemps que ces contribuables, petits et moyens, font les frais des augmentations des rentrées fiscales.

Il faut voter et faire voter pour Pierre Aubert parce qu'il faut que la voix ouvrière et syndicale puisse se faire entendre au Conseil d'Etat. L'arrivée au Château d'un second libéral favoriserait d'autant une politique à la dévotion du capital, c'est-à-dire favorisant l'exploitation moderne de l'homme par l'homme.

En regardant un peu autour de nous, on peut se rendre compte des effets néfastes d'une politique entièrement basée sur le « capital »: construction insuffisante de logements, difficile aménagement du territoire, spéculation honteuse sur les terrains; mais ces terrains ne sont-ils pas le sol de la patrie?

Non, nous ne voulons pas revenir à l'époque de la « politique à la petite semaine » sans solutions valables, aux discours de cantine et aux vagues promesses.

Ce que nous voulons, c'est la poursuite d'un programme d'investissement dont chacun retirera des avantages, programme qui devra être doublé d'une véritable prévoyance sociale.

Pas d'hésitation et pas d'abstention, pour l'équilibre financier et social du canton, votez et faites voter. PIERRE AUBERT. M. P.

N'avez-vous vraiment rien fait, monsieur Thévoz ?

Vous fûtes, Monsieur le Conseiller national, dans ce périple harassant que connaissent les deux candidats à l'élection au Conseil d'Etat, l'hôte du Parti libéral veveysan et ce, en compagnie de votre « soigneur », puisque tel semble être le terme à la mode, M. Guisan, conseiller aux Etats. Une petite chambre, une cinquantaine de personnes environ, avaient jugé bon de se déplacer. C'est bien peu, mais je ne veux pas vous importuner à ce sujet, car là n'est point mon dessein. Je tirai aussi les attaques violentes de M. Guisan contre M. Graber. La fièvre électorale prédispose à ces excès et nul ne lui en tiendra rigueur.

J'aimerais cependant revenir à un moment bien précis de cette soirée où tout semblait si bien se dérouler devant un public de fidèles qu'il n'était plus nécessaire de convaincre. Je vous ai posé une question bien naïve qui allait faire passer de bien mauvais moments à plusieurs d'entre vous. La voilà: « J'ai lu, Monsieur le Conseiller national, les éloges décernés à votre personne par la quasi-totalité de la presse. Chacun se plaît à relever vos grandes qualités en rappelant un palmarès qui est brillant: syndic de votre village pendant de nombreuses années, vingt ans député, six ans conseiller national. J'ai cependant cherché en vain un rappel de ce que vous avez effectivement réalisé pendant les vingt ans où vous avez siégé au Grand Conseil vaudois. Est-ce de la modestie ou l'effet de l'ingratitude humaine? Afin de m'éclairer, je vous prie de m'indiquer quelles sont les réalisations auxquelles votre nom a été associé, quelles sont les idées dont vous avez été le promoteur? Il est bien clair que vous avez rempli votre mandat de député le plus consciencieusement possible, comme beaucoup de vos pairs, en participant aux travaux de certaines commissions. Mais est-ce tout? N'avez-vous vraiment rien fait de plus, monsieur Thévoz? »

En voyant les visages contrits tournés vers vous à l'énoncé de mes pro-

pos, j'ai compris que j'avais commis une énorme gaffe et que j'avais posé la seule question qu'il ne fallait pas vous poser. Et votre réponse embarrassée m'a fait comprendre combien il y avait de vent dans la mise en scène libérale. Mais qu'avez-vous répondu?

Vous vous êtes étendu sur vos activités de syndic d'un petit bourg vaudois, mais ce n'était pas ce que je vous demandais. En définitive, vous avez bien dû aborder le sujet, soit votre activité durant quatre lustres au Grand Conseil. Et ce fut très rapide, trop rapide même. Comme il est facile à l'esprit d'enjamber une période de vingt ans d'activité politique lorsque aucun fait saillant ne peut être évoqué. « J'ai toujours rempli consciencieusement mon mandat », avez-vous déclaré. D'accord avec vous, personne ne le conteste. Et vous avez terminé sur cette période de votre vie parlementaire par une phrase merveilleuse, digne de Candide: « S'il est vrai que j'ai rarement pris la parole au Grand Conseil vaudois, je me suis rattrapé par la suite au Conseil national, car là-bas les Romands sont moins nombreux. » C'est ainsi que vous avez résumé votre activité de vingt ans à l'exécutif vaudois.

Et maintenant, loin de cette conférence dont vous garderez un souvenir amer, je vous pose ma dernière question. Un homme de gouvernement, puisque le Parti libéral vous présente comme tel, n'est-ce pas l'homme des réalisations? N'est-ce pas celui qui, tout au long d'une carrière politique, a su dominer les problèmes et les résoudre au mieux des intérêts de la collectivité publique? Vous n'êtes donc pas un homme de gouvernement, malgré les rodomontades du Parti libéral. Et, entre un candidat jeune, qui n'a pas encore eu la possibilité d'exprimer ses qualités à un niveau politique aussi élevé et un autre candidat, beaucoup plus âgé, qui aurait eu la possibilité de le faire, mais qui n'a rien su prouver, le choix est vite fait. Et les électeurs ne s'y tromperont pas. ERNEST ISELY.

Journée d'étude de la Jeunesse socialiste romande

Dimanche 26 janvier aura lieu à Yverdon, dès 9 h., au Cercle ouvrier, la journée d'étude de la Jeunesse socialiste romande.

Cette journée s'adresse non seulement aux jeunes militants, mais à tous les socialistes romands qui y sont intéressés.

Un grand nombre de membres du parti ont déjà promis leur concours: René Meylan, André Gavillet, Jean Riessen, André Auroi, Gilbert Baechtold, Jean Ziegler, Armand Meyer, Werner Carobbio, etc.

FAIRE LE POINT

Cette rencontre permettra de faire le point sur la situation du socialisme en Suisse en étudiant plus particulièrement trois aspects:

- la structure du parti et l'action parlementaire;
- les relations du PSS avec le peuple suisse;
- la révision du programme de Winterthour.

Ces sujets découlent directement des propositions faites au dernier congrès de Bâle du parti par deux sections, Lumino et Genève rive droite, qui ont repris certaines préoccupations de la Jeunesse socialiste.

CHANGER DE POLITIQUE

La proposition de Lumino demandait l'étude d'une réorientation de la politique du parti. Lumino proposait:

« de se prononcer en principe pour un nouvel examen de l'attitude du parti au point de vue de la politique générale et du programme, en tenant en particulier compte des principes idéologiques, des questions stratégiques (actions parlementaires et extra-parlementaires) et tactiques (participation et non-participation au gouvernement, description des conditions de la participation);

» de charger les organes du PSS d'instituer une commission spéciale qui aurait pour mission d'examiner à la lueur des remarques ci-dessus la réalité politique et économique suisse et, en liaison avec, de soumettre la politique du PSS à un examen dans l'intention de définir les buts politiques et idéologiques d'une réelle alternative socialiste dans notre pays;

» d'inviter les organes du parti à soumettre ce rapport à toutes les sections encore avant le prochain congrès ordinaire du parti comme base de discussion pour les préparatifs de ce congrès;

» de porter à l'ordre du jour du prochain congrès ordinaire du parti, comme point spécial, la discussion et l'adoption des lignes de la nouvelle politique. »

MEILLEUR FONCTIONNEMENT

La Section Genève rive droite, avec

l'appui d'autres sections genevoises, proposa en ce qui concerne:

« 1. Le congrès: pour que la discussion politique soit plus approfondie, les discours d'usage et les conférences purement informatives doivent être réduits, et tous les rapports présentés par écrit.

» 2. Le Comité central: il doit assumer la liaison entre les partis cantonaux et le groupe socialiste aux Chambres fédérales. Les problèmes importants à l'ordre du jour des Chambres doivent être soumis à l'examen des partis cantonaux et être discutés ensuite par le Comité central, qui se verra ainsi attribué un véritable rôle politique; ceci implique des réunions plus longues dudit Comité central qui, de plus, doit entendre au début de chaque année un rapport de toutes les commissions du parti sur l'état de leurs travaux.

» 3. Les commissions: les rapports politiques des commissions doivent être présentés par leur rapporteur, non seulement au Comité directeur, mais encore dans tous les cas au Comité central; ils doivent être également publiés dans le rapport présenté au congrès du parti. Le groupe socialiste aux Chambres fédérales doit être représenté dans chaque commission.

» 4. La liaison avec les partis cantonaux: les partis cantonaux devraient

être encouragés à avoir une commission de politique fédérale, afin de suivre de près les affaires fédérales discutées par les groupes du parti et assurer un lien efficace entre ceux-ci et les partis cantonaux. »

La journée d'étude ne s'en tiendra évidemment pas à l'examen du fonctionnement interne du parti, mais pourra et devra aborder les questions brûlantes de la situation politique suisse.

L'ordre du jour comprend une assemblée d'ouverture le matin, avec formation de groupes de travail, le dîner, travail en groupes l'après-midi et rapport des groupes. La clôture se fera à 17 h.

Tous les camarades sont invités à participer à cette journée d'étude. S'inscrire auprès des responsables cantonaux de l'UJSS ou auprès de P. Aguet, avenue du Général-Guisan 73, 1800 Vevey, vice-président romand de l'UJSS. C. A.

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL D'ÉTAT**Conférences socialistes**

JEUDI 23 JANVIER 1969

Orbe, buvette du Casino, à 20 h. 30, P. Aubert, G. Baechtold.
Penthalaz, salle de la Maison de Ville, à 20 h. 30, A. Bussey.

MAISON DU PEUPLE**Cercle ouvrier lausannois**

Chauderon 5 · Tél. 22 92 14/15

Vins de choix
Restauration soignée
Salles de sociétés
Jeux de quilles automatiques

Gérance: L. et R. Bavaud

COOPÉRATIVE DES**COBAL****OUVRIERS DU BATIMENT**

Gypserie-peinture

Génie civil Maçonnerie

CARNETS DE DÉPÔTS 4%**OBLIGATIONS 5% 10 ans**

Beaulieu 11 LAUSANNE Tél. 24 28 24

OUVERT SANS INTERRUPTION

Jours de vente Schaefer

VENDREDI

24

JANVIER

SAMEDI

25

JANVIER

Plaisir du client**PAS D'ENVOIS A CHOIX****Schaefer Sports**
LAUSANNE

RUE SAINT-FRANÇOIS 18

VAUD

Du 15 au 28 janvier

KÖNIG-TAPIS

SOLDE

DANS SES 2 MAGASINS

au bas du **Petit-Chêne 27** (Tél. 22 55 41)

P pour les clients

place **St-Laurent 22** (Tél. 22 58 41)

**ORIENT - MOQUETTES - BERBÈRES
MILIEUX - TOURS DE LITS - DESCENTES
PLUS DE 1000 COUPONS**

**PROFITEZ DES GROS RABAIS
DES TAPIS DE QUALITÉ À DES PRIX RÉDUITS**

A. König & Cie

VOYEZ NOS VITRINES

Lausanne

Cinéma Lausannois

<p>A.B.C. Tél. 22 85 63-65 14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans Couleur Parlé français Un film de Jean Leduc évoquant nombre de reportages chez les «Affreux». Un grand film d'action saisissant par son climat de vérité CAPITAINE SINGRID avec Robert Woods, Elga Andersen, Jean-Claude Berig, Marc-Michel G. Moll</p>	<p>Bel-Air Tél. 23 53 12 14.00, 16.00, 18.00, 20.00, 22.00 16 ans Parlé français Un film passionnant d'action, d'amour et d'aventures GUNGALA LA VIERGE DE LA JUNGLE avec Kitty Swan, Linda Veras et P. Bendaldi</p>	<p>Cinéc Tél. 22 74 99 14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 7 ans 7e semaine Le tout dernier film de Walt Disney LE LIVRE DE LA JUNGLE Actualité locale: L'explosion de l'usine Carba - L'art au secours de Terre des hommes - Championnat suisse de patinage à l'artistique.</p>	<p>Lido Tél. 23 21 04 14.00, 16.30, 21.00, en franç. 14 ans 18.45, en anglais (sous-titré) 6e semaine Technicolor Faveurs suspendues ROMÉO ET JULIETTE avec Leonard Whiting et Olivia Hussey D'une beauté à vous couper le souffle</p>	<p>Palace Tél. 22 13 30 14.30, 17.00, 20.00, 22.10 18 ans Grande première - 2e semaine LAMIEL d'après le roman de Stendhal Anna Karina, J.-C. Brialy, Michel Bouquet, Robert Hossein, Pierre Clementi, Claude Dauphin En couleurs</p>
<p>Athènes Tél. 23 24 12 14.30, 20.00 16 ans 4e semaine Le film de plus célèbre du monde AUTANT EN EMPORTE LE VENT Parlé français Faveurs supprimées</p>	<p>Bourg Tél. 23 66 22 14.30, 17.00, 19.00, 21.00 16 ans Faveurs suspendues ROUGES ET BLANCS «Radio-Je vois Tout»: «Une réalisation d'une classe exceptionnelle qui ne saurait laisser nul spectateur indifférent.» Version originale sous-titrée français-allemand: 14.30 et 17.00 Première suisse. Version française: 19.00 et 21.00</p>	<p>Colisée Tél. 32 51 25 15.00, 17.00, 20.30 14 ans Le plus haut sommet de la comédie anglaise! 2e semaine LADY KILLERS (TUEURS DE DAMES) avec Alec Guinness et Peter Sellers A pleurer de rire - Technicolor Version originale anglaise sous-titrée</p>	<p>Metropole Tél. 23 42 22 14.30, 17.00, 20.30 16 ans Gian Maria Volonte et Tomas Milian dans un western du tonnerre! LE DERNIER FACE A FACE Réalisation Sergio Sollima Scope Couleurs Parlé français</p>	<p>Rex Tél. 23 43 21 14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans Grande première Parlé français Colorscope LA GLOIRE DES CANAILLES Fr. Stafford, D. Bianchi, C. Jurgens, A. Celli</p>
<p>Atlantique T. 22 11 44-45 14.30, 17.00, 20.30 10 ans Grande première Unanimité de la presse: un prodigieux succès de Jean Girault LE GENDARME SE MARIE avec la brigade du rire: Louis de Funès, Jean Lefebvre, Christian Marin, Geneviève Grad, Claude Gensac Cinémascopie couleur - Faveurs susp.</p>	<p>Capitole Tél. 23 51 32 14.30, 17.00, 20.30 18 ans Eastmancolor Première vision Un film d'Alain Cavalier, d'après le roman de Françoise Sagan LA CHAMADE Catherine Deneuve, Michel Piccoli, Roger Van Hool</p>	<p>Eldorado Tél. 22 16 12 14.30, 17.00, 20.30 18 ans Première vision - Parlé français En technicolor Un film d'action hors classe! PETER GUNN DÉTECTIVE SPÉCIAL avec Craig Stevens et Laura Devon</p>	<p>Moderne Tél. 23 23 77 14.30, 17.00, 20.30 12 ans Classé à Bruxelles parmi les douze meilleurs films du monde, voici la réédition du chef-d'œuvre de Jean Renoir LA GRANDE ILLUSION avec Erich von Stroheim, Jean Gabin, Pierre Fresnay</p>	<p>Romandie Tél. 23 47 44 14.15, 17.15, 20.30 12 ans Dernier jour 2001: L'ODYSSÉE DE L'ESPACE 2 h. 30 de spectacle, son stéréophonique Faveurs suspendues</p>
				<p>Cinéma-Bains Tél. 24 70 82 20.30 18 ans LE MUR DES ESPIONS Couleurs</p>

Affaire MARKOVIC encore une « journée décisive » ?

Le refus de l'actrice Nathalie Delon, qui tourne un film à Rome, de se rendre jeudi à la convocation de la police à Paris va retarder la grande confrontation prévue pour ce jour dans l'affaire Markovic. Nathalie Delon, ont été convoqués à Paris jeudi Delon, ont été convoqué à Paris jeudi par les policiers chargés de l'enquête sur le meurtre, en septembre 1968, de Stefan Markovic, leur ami et garde du corps. Le même jour, à Versailles, le juge d'instruction doit interroger un autre ami de l'acteur, François Marcantoni, détenu et inculpé de complicité d'assassinat dans la même affaire. Les policiers — après avoir entendu Alain et Nathalie Delon — le juge d'instruction — après avoir interrogé Marcantoni — devaient ensuite procéder à un échange de vues sur la suite à donner à l'affaire, et organiser probablement une confrontation entre les trois. L'absence de Natha-

lie Delon va donc les priver d'un élément important d'appréciation. « Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit au cours d'une première audition », a déclaré l'actrice en affirmant que ses engagements professionnels l'empêchaient de quitter Rome pour le moment. Les policiers peuvent soit renoncer à l'entendre, soit la faire entendre à Rome même sous commission rogatoire.

Quoi qu'il en soit, la journée de jeudi devrait permettre à l'enquête de faire de nouveaux progrès après l'arrestation de Marcantoni qui continue à proclamer son innocence.

Alain et Nathalie Delon avaient déjà été entendus par les policiers dès le début de l'affaire. L'acteur avait été entendu à quatre reprises à titre de témoin mais n'a jamais fait l'objet d'une mesure de garde à vue. L'actrice, par contre, s'est déjà trouvée en position de garde à vue durant trente-six heures.

Italie: L'agitation sociale s'étend

La vague d'agitation sociale s'étend sur toutes les régions de la péninsule italienne. Elle a pour objectif principal d'appuyer des revendications portant notamment sur l'abolition des « zones de salaires ».

Durant la journée de mardi, des grèves de vingt-quatre heures avaient touché les régions de l'Emilie, du Frioul et de la Sardaigne. Le mouvement, décrété par les centrales syndicales de toutes nuances politiques, a été suivi par la presque totalité des travailleurs. Hier, le mouvement contre les « zones de salaires » affectait la province de Catane, où un débrayage de vingt-quatre heures a été observé, et les Pouilles, où les débrayages durent jusqu'à ce soir.

En outre, plus de 40 000 ouvriers agricoles sont en grève dans la province de Trapani (nord-ouest de la Sicile), pour protester contre l'interruption des pourparlers qui avaient

été engagés avec les représentants de la Confédération générale de l'agriculture (gros agriculteurs) pour le renouvellement des « pactes agricoles ».

A Alcamo et à Marsala, les travailleurs des autres secteurs ont proclamé une grève générale par solidarité avec les ouvriers agricoles de la région. A Castelvetrano, les manifestants ont occupé l'Hôtel de Ville.

Les agitations sociales sont doublées d'agitations politiques. Celles-ci ont à leur origine les événements de Prague. Les étudiants et les lycéens des organisations d'extrême-droite ont manifesté hier dans toute l'Italie, notamment à Rome, en signe de « solidarité avec les étudiants tchécoslovaques » et pour protester contre l'impérialisme soviétique. Des incidents se sont produits à Rome entre étudiants de droite, qui ont occupé deux lycées, et étudiants de gauche.

De Gaulle tient à son autorité...

L'annonce par le général de Gaulle qu'il remplirait son mandat présidentiel jusqu'à son terme en décembre 1972 est la première réaction officielle de l'Elysée aux récentes déclarations faites à Rome par M. Georges Pompidou, ancien premier ministre.

En précisant devant le Conseil des ministres, réuni hier à Paris, qu'il avait le « devoir et l'intention de remplir son mandat jusqu'à son terme, le général de Gaulle veut couper court, selon tous les observateurs, aux interprétations données par l'ensemble de la presse et des milieux politiques français à la déclaration de M. G. Pompidou. Celui-ci avait déclaré qu'il serait probablement candidat à la succession du général de Gaulle dès que celle-ci serait ouverte.

Les observateurs avaient interprété cette annonce, qui avait causé en

France des remous considérables, comme signifiant que le général de Gaulle avait fait part à son ancien premier ministre de son intention d'abandonner ses fonctions avant la fin de son mandat.

Le président de la République a immédiatement mesuré les graves inconvénients du sentiment qui se généralisait en France à la suite de la conférence de presse de M. Pompidou à Rome : celui-ci était désormais considéré comme le « dauphin » officiel et vers lui se tournait l'attention unanime de l'opinion et des milieux politiques. Il en résultait automatiquement pour le chef de l'Etat et pour son premier ministre une perte d'autorité, à la fois sur le plan intérieur et sur le plan international, qui devenait « insupportable » selon l'expression d'un membre du gouvernement...

France: Capitalistes en effervescence

Un mois après son déclenchement, et à cinq jours de son terme, le 27 janvier prochain, la lutte sans merci que se livrent les deux grandes compagnies vendrières françaises gagne encore en intensité. Mais, alors que la polémique entre les deux présidents, M. de Vogue pour la compagnie de Saint-Gobain, et M. Riboud pour Boussois-Souchon-Neuvesel (BSN) se poursuit, c'est la Bourse de Paris, où l'affaire avait éclaté le mois dernier, qui est devenue le principal champ de bataille.

Depuis l'annonce, le 21 décembre dernier, par BSN de son intention de prendre le contrôle de Saint-Gobain en lançant une offre publique d'achat portant sur 3 336 000 actions, des achats massifs de titres de la compagnie ont été effectués à la Bourse de Paris. Ceux-ci ont pris des dimensions dignes de « Wall Street »: 411 000 actions de Saint-Gobain ont changé de mains au cours de la seule journée du 20 décembre. Ce chiffre a été à nouveau atteint le 17 janvier et même dépassé mardi dernier avec un total de 457 800. Mercredi, bien que les chiffres officiels n'aient pas encore été diffusés, ce record a vraisemblablement été dépassé. Ainsi, en un mois, c'est environ 29 % du capital de la compagnie qui a été échangé, c'est-à-dire, à peu de chose près, la participation que BSN compte obtenir par l'intermédiaire de l'offre publique d'achat.

Pour l'essentiel, les actions vendues à la bourse ont été acquises par un seul et mystérieux acheteur. C'est surtout autour de l'identité de cet acheteur anonyme, qui a dû déboursé jusqu'à présent, quelque chose comme 700 millions de francs que tourne maintenant la bataille de déclarations et de communiqués que se livrent les deux compagnies.

● OTTAWA. — M. Mitchell Sharp, ministre des Affaires étrangères du Canada, a annoncé mercredi que son pays fera sous peu une démarche en vue d'un « élargissement des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine ».

● RIO DE JANEIRO. — Se prévalant des dispositions de « l'acte institutionnel N° 5 », le président Artur Costa e Silva a décidé de changer radicalement le statut de la Croix-Rouge brésilienne et de la doter de nouveaux dirigeants.

Une nouvelle tragédie menace la Tchécoslovaquie

Le drame qui se joue en Tchécoslovaquie prend le chemin de la tragédie. L'URSS est implacable: elle refuse à ce peuple le droit de choisir son chemin, d'ériger un socialisme humain réclamé par la grande majorité de sa population. De plus en plus, elle confond son nationalisme outrancier avec la doctrine communiste. Son comportement à l'égard des pays satellites se différencie de moins en moins de celui des pays capitalistes envers leurs colonies au temps de leur splendeur. L'économie des pays satellites est imbriquée dans celle de l'URSS, de manière telle qu'elle ne profite qu'à cette dernière. C'est une des façons de lier de force la Tchécoslovaquie à son maître, qui contrôle ainsi son degré de développement, et l'empêche d'entretenir avec d'autres pays ceux de l'Est des relations qui pour-

raient lui être profitables.

C'est probablement la résistance du peuple tchécoslovaque à cette domestication, son espoir d'établir en dehors de l'URSS des contacts économiques qui lui permettraient de mieux vivre, qui a conduit l'URSS à intervenir militairement. Le prétexte invoqué par l'URSS de s'opposer à un retour au pouvoir des forces réactionnaires ne tient pas devant une analyse des événements. Les dirigeants tchécoslovaques, dans leur presque unanimité, sont restés à leurs postes. Preuve évidente qu'ils sont des communistes sincères, car l'URSS, qui ne fait pas de sentiment, les aurait éliminés sans autre en cas de doute, n'hésitant pas à employer son armée qui était sur place pour imposer sa volonté.

Aujourd'hui, l'URSS qui a commis une faute politique en investissant la

Tchécoslovaquie par la force, se trouve liée par celle-ci. Elle ne veut pas avouer son erreur. Devant la résistance populaire, l'impossibilité de trouver des motifs suffisants au renvoi du Gouvernement communiste tchécoslovaque, et son remplacement par des fantoches à sa solde, elle continue ses menaces, brandit la puissance de son armée, seules armes qui lui restent pour continuer de régner. Cette politique est avant tout préjudiciable aux dirigeants, tant gouvernementaux que politiques, de la Tchécoslovaquie, qui doivent à la fois s'incliner devant les ordres de Moscou et s'efforcer de ne pas perdre la confiance du peuple. Le drame pour ce dernier consiste dans l'obligation qu'il a de se soumettre, du moins en surface, à cet état de choses, pour éviter une tuerie inutile. EUGÈNE MALEUS.

Fils d'empereur et fille de conseiller fédéral



Cette photo prise mercredi réunit les enfants de deux « célébrités » différentes: le prince Ali Reza d'Iran quitte le Grand Hôtel Dolder de Zurich, conduit par la fille du conseiller fédéral Bonvin, Geneviève. Depuis un an, M^{lle} Bonvin est bonne d'enfants à la cour du shah d'Iran.

● LOS ANGELES. — Six jeunes garçons et trois adultes ont trouvé la mort mardi, en Californie, emportés par les flots d'un torrent qu'ils traversaient à bord d'un bulldozer.

● PARIS. — Une centaine de personnalités françaises (dont plusieurs députés gaullistes) ont signé une déclaration proclamant le droit à l'indépendance du Biafra.

● LONDRES. — Les jeunes de moins de 18 ans ne pourront plus se faire tatouer en Grande-Bretagne: un projet de loi visant à interdire aux tatoueurs d'exercer leur art sur ces mineurs a en effet été déposé hier aux Communes par un député conservateur.

● NEW YORK. — Quinze cartons, malles et valises contenant des armes, des uniformes, des emblèmes et des ouvrages nazis, ont été saisis par la police new-yorkaise et par des agents fédéraux. Ceux-ci avaient été alertés par la direction du garde-meubles où les colis étaient entreposés depuis 1963.

Tchécoslovaquie: Deux nouvelles tentatives de suicide par le feu De l'attitude des agences de presse

Hier, à Brno, un ouvrier de 23 ans a tenté de se donner la mort par le feu, à minuit vingt. Il a été transporté à l'hôpital, souffrant de brûlures du deuxième degré sur 12 % de l'épiderme.

Miroslav Malinka est arrivé quelques minutes après minuit sur la place de la Liberté à Brno, où des étudiants montaient une garde d'honneur devant le portrait de Jan Palach. Il a tenté de mettre le feu à ses vêtements puis s'est mis à courir. Les étudiants l'ont poursuivi et ont pu éteindre les flammes.

Une quatrième tentative de suicide par le feu a été annoncée mercredi soir par l'agence de presse CTK. Un jeune homme de 24 ans, Frantisek Bogyi, détenu à la prison de Leopoldov, en Slovaquie occidentale, a mis le feu à ses vêtements dans la soirée de mercredi. Le prisonnier n'a pas été gravement brûlé. Il devait sortir de prison dans trois ou quatre semaines.

Il est frappant de constater que les sources officielles montrent comme des psychopathes ou des malfaiteurs les trois jeunes hommes qui ont imité Palach. Manœuvre ou réalité? Le doute est permis: la coïncidence serait trop singulière...

De même il est très difficile de se faire une idée exacte de la situation qui règne en Tchécoslovaquie. Les agences de presse paraissent en effet donner chacune leur reflet de cette situation. L'agence française AFP donne des communiqués et présente des nouvelles qui laissent entendre que le calme, la détente règnent, et minimisent les incidents. C'est elle qui se fait le porte-parole des déclarations officielles. L'agence ouest-allemande DPA, tout au contraire, se réfère presque exclusivement à des témoignages ou à des sources indéfinies, et adopte un ton très pessimiste. C'est elle qui insiste sur des dissensions entre population et dirigeants. Or, l'AFP est « notoirement gaulliste », et de Gaulle notoirement flatteur vis-à-vis de Moscou. Pour sa part, DPA aurait peut-être tendance à trop s'identifier à la défunte DNB... Elle ne paraît en tout cas pas plus objective que sa collègue française, et tire un visible plaisir de tout ce qu'elle peut interpréter comme signe de la félonie de Moscou. C'est ça, l'information? M.-H. K.

M. Ota Sik à Prague

Malgré les déclarations qu'il avait faites le 11 janvier et aux termes desquelles il disait renoncer à son voyage à Prague, le professeur Ota Sik, père de la réforme économique et ex-vice-président du Conseil de la Tchécoslovaquie, a quitté Bâle mardi pour se rendre à Prague. Il demeurera deux à trois jours dans la capitale tchécoslovaque afin de légaliser son séjour à l'étranger.

Selon les déclarations qu'il a faites avant de quitter la Suisse, le professeur a souligné qu'il désirait demeurer à Bâle où il a du reste laissé sa femme et l'un de ses fils.

On sait, en outre que l'un des fils est parti pour la Tchécoslovaquie afin d'y achever ses études à l'académie du cinéma.

Fin de la crise libanaise

La crise ministérielle, provoquée par la démission de quatre des seize membres du gouvernement de M. Rachid Karame, a été réglée cette nuit, annonce-t-on de source officielle.

Les démissions de MM. Gemayel, Edde, Maalouf et Mansour ont été acceptées par M. Helou. Quatre autres parlementaires les ont remplacés.

● ROME. — « Nous, communistes italiens, renouvelons au peuple et aux communistes tchécoslovaques le sentiment de notre solidarité dans l'œuvre difficile et mouvementée pour la construction d'une société socialiste qui corresponde aux besoins de progrès et de liberté de leur nation », déclare le député italien Giancarlo Pajetta, un dirigeant des plus influents du Parti communiste italien, dans une déclaration officielle à la presse.

● CAP KENNEDY. — Le satellite de détection des radiations solaires « OSO 5 » a été mis sur orbite, annonce officiellement la NASA. Il servira tout particulièrement à la détection des taches solaires.

Grèce: la « justice » continue à frapper durement

Pavlos Nefeloudis, 52 ans, comptable, a été condamné à la réclusion à vie et son coaccusé Periclis Rodakis, 50 ans, typographe (et non comptable), à 17 ans de la même peine par le Tribunal militaire d'Athènes. Qualifiés de « communistes dangereux », ils étaient accusés notamment d'avoir imprimé de faux passeports et des journaux clandestins, et d'avoir organisé une « propagande subversive » parmi les Grecs résidant à l'étranger. Le procureur avait requis la peine de mort et la réclusion à vie.

Le Tribunal militaire spécial d'Athènes a condamné, d'autre part, l'étudiant Dimitrios Dariotis, 25 ans, et l'étudiante Kalliope Tselikou, 29 ans, à 16 ans de réclusion chacun pour avoir projeté de « renverser par la force l'ordre public et la société », c'est-à-dire pour avoir distribué des tracts. L'avocat de la couronne avait demandé la peine de mort pour les deux accusés. Trois étudiants, coaccusés, ont été condamnés à des peines allant de six mois à deux ans; ces peines ont été commuées en internement. Un troisième procès de dix « communistes dangereux » s'est encore ouvert.

Lebach: deux suspects arrêtés

Un deuxième suspect vient d'être entendu dans l'affaire du raid contre le poste de garde du dépôt de munitions de Lebach, apprend-on mercredi soir à Sarrebruck. Il s'agit du fils d'un aubergiste de Lebach dont le signalement correspond à celui du portrait-robot d'un des agresseurs. On ignore toutefois s'il est appréhendé.

La police de Siegen avait arrêté dans l'après-midi un autre suspect en raison de sa ressemblance avec le portrait-robot et son casier judiciaire chargé.

A Lebach où la commission spéciale d'enquête a établi son quartier général, on semble de plus en plus pencher pour l'hypothèse d'une vengeance.